

N° 5727³
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

**modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1973
portant application de la directive 71/316/CEE du Conseil du
26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations
des Etats membres relatives aux dispositions communes aux
instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métro-
logique (directive-cadre) telle que cette directive a été modifiée
par celle du 19 décembre 1972**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS
(8.11.2007)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 9 mai 2007 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Finances.

L'exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet sous examen a pour objet de transposer dans le droit national la directive 2007/13/CE de la Commission du 7 mars 2007 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique. L'adaptation des textes actuellement en vigueur est rendue nécessaire par l'adhésion de nouveaux Etats membres à l'Union européenne dont les sigles distinctifs seront utilisés comme marque de vérification. La liste de ces sigles distinctifs doit par conséquent être mise à jour.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 9 août 1971 concernant l'exécution et la sanction des décisions et des directives ainsi que la sanction des règlements des Communautés européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports.

Par la suite, la Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Chambre de Commerce du 18 juin 2007 et de l'avis du Conseil d'Etat du 25 septembre 2007.

La Conférence des Présidents donne son assentiment au projet de règlement grand-ducal.

Luxembourg, le 8 novembre 2007

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

